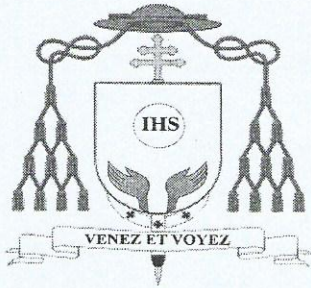


ARCHEVECHE DE N'DJAMENA  
TCHAD



*L'Archevêque*

ACTE n° 24/2019

**Objet :** Création d'un comité diocésain de réflexion sur l'Education catholique

**A**

**Toutes les communautés chrétiennes, religieuses et sacerdotales**

L'accord entre la République du Tchad et le Saint Siège du 16.10.2017 offre à notre Eglise-Famille de Dieu l'opportunité de témoigner de son identité à travers la spécificité de son engagement au service de la société par ses œuvres sociales.

Cet accord prend en compte les conventions antérieures passées avec l'Etat dans différents domaines sociaux (Education, Santé et Développement...) et procède à leur mise à jour au besoin.

Dans le domaine de l'éducation la baisse de niveau n'épargne pas nos écoles et d'autres dysfonctionnements sont visibles dans notre système éducatif et dans nos structures d'enseignement.

L'Assemblée pastorale tenue du 23 au 26 septembre 2019 à Bethel les ont mis en lumière ; une réflexion en profondeur sur la situation de l'éducation catholique dans notre archidiocèse s'avère nécessaire et la recherche de moyens à mettre en œuvre pour en relever les défis, urgent.

Nous aurons à allier le souci de développement et de diversification de nos institutions éducatives avec leur autofinancement économique. Notre plan éducatif devra être mieux adapté aux besoins de la société contemporaine : la pluralité culturelle et religieuse, les changements environnementaux, l'informatique et les nouveaux outils de communications etc...

Aussi, conformément au vœu exprimé par l'Assemblée pastorale diocésaine, nous mettons en place un **Comité Diocésain de Réflexion sur l'Education Catholique**.